



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente

École : Vadalle	Commune / EPCI : Ausson - Vadalle	N° d'identification :
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Monsieur le Maire / le Président

à

L'inspectrice d'académie
directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Charente

copie à

L'inspecteur de l'Education Nationale de la
circonscription de

Rythmes scolaires

Objet : Prolongement de l'organisation du temps scolaire

Réf : Articles D.521-10 à D.521-13, D.213-29 et D.213-30 du code de l'éducation

Madame l'inspectrice d'académie,

Lors de sa séance du 23/03/2021, le conseil d'école s'est unanimement prononcé pour le prolongement de l'organisation du temps scolaire, actuellement inscrit au règlement intérieur départemental, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2021.

Ecole : élémentaire d'Ausson - Vadalle					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h45	12h15	13h45	16h15	6h
Mardi	8h45	12h15	13h45	16h15	6h
Mercredi					
Jeudi	8h45	12h15	13h45	16h15	6h
Vendredi	8h45	12h15	13h45	16h15	6h

Vous trouverez, en pièce jointe, une copie du procès-verbal de ce conseil d'école.

Veuillez agréer, Madame l'inspectrice d'académie, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire / le Président



Le Maire,

Gérard LIOT